



Notaire, la morgue du baron prétentieux!

Actualité législative publié le 02/03/2014, vu 3911 fois, Auteur : [Jean de Valon, Avocat](#)

Le revenu moyen des notaires est de 230.000 euros et ils en veulent encore plus quand la question de leur monopole doit enfin être posée.

Le revenu moyen des notaires en 2010 est de près de 230. 000 euros!

[Cette profession est puissante, financièrement et sait se faire entendre du pouvoir.](#)

L'argent, toujours l'argent.

Mais le notaire a sa charge, comme autrefois le baron son fief : il est seul dans sa baronnie et ainsi, nobliau assuré de la dîme perçue sur le peuple peut rêver de haute et basse justice et se vouloir juge à la place du juge puisqu'il fait des actes authentiques.

J'ai du mobilier ancien authentique ; c'est souvent moins pratique que le mobilier Ikea, et Oh combien plus cher !

Et puis, l'acte authentique, il est faux ; je veux dire en cela qu'un acte authentique n'a pas l'autorité de la chose jugée et peut donc être contesté en justice ; ça n'est, en vrai, qu'un contrat comme un autre que par exemple le Juge de l'exécution peut déclarer nul.

Sauf qu'il tend à conforter une féodalité !

Et la question est celle-là ; la justice devient aujourd'hui plus contractuelle parce que le contrat voit dans la société sa place s'étendre

Il est naturel que les notaires qui font commerce de leurs actes cherchent à gagner encore plus d'argent.

Mais ils sentent bien que la révolution arrive qui les emportera, venue de Bruxelles, mettant à bas les charges comme autrefois les privilèges.

[Alors ils lâchent leur venin méprisant contre les avocats.](#)

Vous savez cette profession de pauvres en sureffectif ; berk, le peuple.

C'est révélateur

Cela étant, Les idées du Conseil national des barreaux sont parfois surprenantes et cette institution semble un peu légère.

Rendre obligatoire [« La consultation rémunérée d'un avocat préalable à toute action juridique ou judiciaire pour une personne physique ou morale »](#) paraît être une idée à contresens aussi du

temps actuel, une idée notariale, une peu prétentieuse.

Il est temps que la conférence des Bâtonniers, le CNB, le barreau de Paris créent un Ordre national unitaire pour que la profession s'exprime sérieusement et puissamment, mais c'est un autre débat.

Dans cette société du contrat qui vient, il est manifeste, celà étant, que le notaire avec son acte authentique qui ne l'est pas, ses tarifs, son monopole doit disparaître ou accepter la concurrence avec les autres, comme il est manifeste qu'il ne gardera pas ses revenus.

C'est vrai que les avocats sont en sureffectif, mais ils savent parfaitement rédiger un contrat de mariage, une vente immobilière etc....

Ce qui est en cause, c'est cette lancinante question du monopole.

Sera-t-il maintenu demain, pour les avocats, quand sera créée cette juridiction de première instance dont on parle ?

Peut-être que le temps des "Maîtres " se termine...

Que pour eux, les lendemains chantent, mais le requiem.

Et bien il faut accepter de changer, c'est tout.

Ou mourir.

Ah, ce monopole des notaires pour régler les successions !

Et bien, voilà : je fais la grève de la mort !

Jean de Valon

www.valon-pontier-avocats.com